

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 542

présenté par

M. Aubert

ARTICLE 8

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'obligation pour les chambres régionales des comptes d'effectuer de nouveaux contrôles sur divers domaines n'a pour effet que de les détourner de leur mission principale de veiller à la bonne gestion financière des collectivités, alors même que leurs moyens sont déjà limités.